



DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION TAURINE

(A déposer en Mairie)

Nom et adresse de l'association qui organise:

.....
.....

Nom et Prénom de l'organisateur:

.....

Intitulé de la manifestation (abrivado, encierro...):.....

Date de la manifestation

à l'endroit suivant (ou aux endroits suivants):

- place: [préciser]
- boulevard] /avenue /rue: [préciser]
- abords des bâtiments publics: [préciser]
- Si parcours : [préciser]
De.....

A.....

Heure de début : [préciser l'heure]

Heure de fin : [préciser l'heure]

.

Les responsables de l'organisation,

[Prénom, nom et signature de l'organisateur]

Un arrêté d'Autorisation et réglementation des manifestations taurines, de la circulation et du stationnement sera pris par le Maire.

Cet arrêté stipule entre autre pour l'organisateur de:

- se conformer aux prescriptions suivantes :

- 1) L'organisateur produira son contrat d'assurance en responsabilité civile en cours de validité pour ce type de manifestation, ainsi que celui du manadier et ceux des cavaliers.
- 2) L'organisateur s'assurera de l'expérience et de la qualité professionnelle des manadiers. A ce titre, il s'assurera que les manadiers sont bien titulaires de la licence de la Fédération Française de Course Camarguaise (F.F.C.C).
- 3) Le responsable de la manade s'assurera de la qualité professionnelle de ses gardians. Il devra vérifier que ses gardians sont bien titulaires de la licence de la Fédération Française de la Course Camarguaise (F.F.C.C). Il devra s'assurer avant le début de la manifestation que l'ensemble de ses personnels et intervenants dans le cadre de la manifestation sont en pleine possession de leurs moyens pour accomplir leurs prestations.
- 4) L'organisateur s'assurera, avant le lâcher des taureaux, que l'espace dédié à la circulation exclusive des taureaux et des cavaliers est clos par des barrières de type « abrivado ». Ne seront utilisées que ces barrières taurines pour ces manifestations.

- L'organisateur doit apposer des panneaux en langues étrangères, selon les nationalités des populations touristiques, avec la mention « attention lâchers de taureaux » et avec des pictogrammes devant rappeler aux spectateurs l'interdiction de franchir les barrières. Ces pancartes devront être attachées en haut des barrières et devront être suffisamment nombreuses pour avertir l'ensemble des spectateurs.

- Des diffusions sonores en plusieurs langues devront être effectuées par l'organisateur pour prévenir le public du prochain déroulement de la course.

- L'organisateur devra veiller à ce que l'annonce du début et de la fin de la manifestation fasse l'objet d'un signal sonore (bombe) perçu sur l'ensemble du parcours.

- L'organisateur et le manadier doivent s'assurer que les cornes des taureaux sont équipées de protections suffisantes pour garantir la sécurité des participants et des spectateurs (gaines en cuir ou boules).